



Prix KJER France 2020

Soutien à la recherche dans les Atrophies Optiques Dominantes

L'association KJER France, reconnue d'Intérêt Général, a été créée en 2013. Elle est dédiée aux Atrophies Optiques Dominantes (AOD).

Objet

Le Prix KJER France récompense une publication, en tant que premier auteur, d'un chercheur (H ou F) concernant les Atrophies Optiques Dominantes.

Dotation

Le lauréat (H ou F) recevra la somme de 2000 € (cette somme est partagée en cas d'ex-aequo ou de co-auteurs)

Jury

Le jury est composé des membres du Conseil d'Administration de l'association qui peuvent faire appel à des professionnels pour sélectionner la meilleure publication.

Le jury peut décider de partager le prix entre deux candidats (H ou F).

Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

Candidature

Ouverture des candidatures : lundi 7 octobre 2019

Clôture des candidatures : lundi 6 janvier 2020 à minuit (terme de rigueur)

Pour participer le candidat (H ou F) devra faire parvenir :

- Le texte intégral de l'article tel qu'il est édité dans la revue (« tiré à part ») (Ce texte ne sera pas publié par l'association. Seul le résumé fera l'objet d'une publication sur le site KJER France)
- Le CV scientifique complet du candidat (cursus, travaux universitaires, publications, communications).
Le candidat indiquera la date de mise à jour du CV et le signera en portant la mention : « CV certifié conforme à ma situation à la date de ma candidature ».
- Envoyer les documents à <https://www.contact@kjer-france.org>
- Après vérification, le candidat recevra un accusé de réception validant sa candidature.

Remise du prix

Les candidats seront informés du choix du jury au mois de mars 2020

Le prix KJER France sera remis lors de l'Assemblée Générale de l'association en avril 2020

La présence physique des lauréats est absolument indispensable à la réception de leur prix

Le lauréat s'engage à faire un exposé du travail primé lors de la remise du prix

Le Président KJER France

Jean Louis BERNARD